



Association Neuchâteloise de Football

Quai Robert-Comtesse 3 – 2007 Neuchâtel 7
Tél 032 853 44 55
Internet: www.football.ch/anf - E-mail: ca-anf@football.ch

Commission d'arbitrage

Neuchâtel, le 4 mai 2019

Concerne: Directives

Mesdames, Messieurs les arbitres,

Malgré les directives émises et longuement rappelées lors des causeries obligatoires, il a été constaté que certains arbitres ne remplissent pas les rapports comme demandé.

Pour rappel, il est obligatoire de mentionner les **remplacements** en :

2ème ligue, 2ème ligue inter, Féminines ligue nationale, M-15 à M-18 et toutes les catégories Footeco.

Pour toutes les autres catégories il est obligatoire d'indiquer quel joueur n'a eu aucun engagement.

En effet, comme vous le savez peut-être, les clubs qui ont 2 équipes dans 2 catégories différentes peuvent faire jouer les joueurs de la ligue supérieure avec leur 2ème équipe, mais pas lors des trois derniers matches de championnat.

Le règlement dit qu'un joueur qui aura joué lors du 2ème tour plus de 4 matches entièrement ou partiellement avec la première équipe de son club ne pourra plus jouer avec la 2ème garniture.

Pour effectuer nos contrôles de fin de championnat, nous devons donc être en possession de tous les changements effectués lors des matches. Il y a donc lieu de récupérer les feuilles de matches auprès des entraîneurs et de prendre des notes sur vos cartons de matches.

Les arbitres qui n'auraient pas rempli leurs devoirs se verront renvoyer leur rapport afin de le mettre en conformité.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, recevez, mesdames, messieurs, nos meilleures salutations.

A.N.F. - Le Préposé à l'arbitrage
C. Fuchs